



AMIS DES RENCONTRES CULTURELLES ET ACTIVITÉS DE LOISIRS

ARCAL - SELESTAT ET ENVIRONS



Charte du Randonneur

Le Randonneur en quelques mots...

Je pratique la randonnée à tout âge, mais les enfants mineurs devront être accompagnés d'un adulte,
Je dois me munir de l'équipement adapté au temps (chaussures de marche, vêtements de pluie, chapeau...),
Je suis solidaire du groupe et je ne le distancie pas,
Je peux emmener mon chien sous mon entière responsabilité, sans créer de nuisance aux marcheurs du groupe,
Je ne peux participer aux randonnées de l'Association que si je suis adhérent,
Je dois penser à me munir de tout ce dont j'ai besoin pour tenir la cadence (boisson, nourriture...),
Si les conditions météo ne sont pas bonnes, l'animateur peut annuler la sortie prévue (alerte météo orange...),
L'animateur marche devant, un serre-fil peut être désigné en fonction de la taille du groupe,
Les traversées et circulation sur route se feront selon le code de la route,
Les décisions de modification de parcours, de repli pour cause de mauvais temps ou incidents divers seront prises uniquement par l'animateur,

Je prends note et j'accepte le code de bonne conduite du randonneur à savoir :

- ◆ être courtois avec les randonneurs et les autres usagers de la nature
- ◆ respecter le code de la route
- ◆ respecter la faune et la flore
- ◆ respecter les sentiers et ne pas pénétrer dans les propriétés privées
- ◆ ne rien jeter à terre, emporter nos déchets
- ◆ tenir nos chiens en laisse si nécessaire.



Une devise :

« Un randonneur ne laisse derrière lui que des sourires »

